

moins de pouvoir se fendre en deux ou en trois, ce que je ne pouvais faire, du moins pas dans le sens vertical on ne peut assister qu'à une séance à la fois à la Chambre ou au comité. Les hauts fonctionnaires de la Corporation des biens de guerre nous ont fait des déclarations bien sensées. Je ne trouve pas à redire là-dessus. Je crois qu'ils étaient de braves gens et leurs paroles m'ont paru pleines de bon sens. Mais on a démontré bien clairement qu'ils ne traitaient pas de questions bien importantes; c'est le ministre de la Reconstruction qui s'occupe de ces dernières. Je ne sais trop comment il peut s'en occuper lorsqu'il assiste à une conférence de l'aviation aux Bermudes et, si l'on veut bien me permettre une légère digression, je répéterai ce que j'ai déjà dit à la Chambre, soit que le ministre de la Reconstruction, à moins de ne pouvoir se diviser en quatre, ne peut pas efficacement s'acquitter de la tâche qu'il entreprend présentement.

L'hon. M. CHEVRIER: Il fait un superbe travail.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Le ministre répondra sur ce point. Je parle maintenant de ce que le comité a accompli, ou plutôt de ce qu'il n'a pas accompli. Le comité a obtenu ces exposés, qui m'ont paru fort sensés. Puis nous en sommes venus au point où je croyais que nous allions pouvoir nous attaquer à quelque chose de solide ou, comme le disait un membre du comité, où nous allions voir véritablement ce qui se fait. Qu'est-ce que je veux dire par cela? Je veux dire aborder des cas concrets.

Nous avons un comité d'orientation, et je croyais qu'il allait nous soumettre des cas concrets. On nous avait demandé de soumettre des cas au comité d'orientation, et je lui en ai soumis un ou deux. Qu'est-ce que j'entends par cas? Je ne veux aucunement dire qu'il y a eu quoi que ce soit de répréhensible. Je veux simplement dire des cas qui, à première vue, laisseraient supposer que la vente d'une propriété ne s'est pas faite avec prévoyance, peut-être un peu trop hâtivement, peut-être moins efficacement qu'elle aurait pu.

Laissez-moi répéter qu'il n'a aucunement été question de scandale ou de quoi que ce soit de cette nature. Il a simplement été question de donner du travail au comité. J'espère qu'on ne me demandera jamais de faire parti d'un tel comité. Un parlementaire d'expérience m'a dit, lors de l'institution de ce comité: "N'oubliez pas qu'il fasse quoi que ce soit." Mais j'étais nouveau ici, et je croyais que peut-être ce serait différent dans le cas de ce comité. Je me contenterai de dire que ça n'a pas été différent. Jusqu'à présent

on ne nous a pas permis de faire quoi que ce soit d'utile parce qu'on s'est contenté de faire des déclarations générales et, comme disait l'honorable représentant de Yorkton, on ne nous a pas permis de voir le fonctionnement du régime.

A notre avis nous pourrions voir le fonctionnement de l'organisme si on nous permettait de continuer notre enquête pendant la vacance parlementaire. Je ne crois pas partager l'avis de l'honorable représentant de Yorkton lorsqu'il dit que nous devrions aller visiter les divers établissements. Je ne crois pas pouvoir approuver cette ligne de conduite. Cependant, j'approuverais la poursuite de notre enquête pendant un certain temps afin de pouvoir bien étudier cette question. Je demande aux membres s'il est raisonnable de nommer, vers la fin de la session, un groupe d'hommes, qui n'ont pu se réunir que huit fois et dont plusieurs n'ont pu assister à toute les séances. Ils ont dû se contenter d'un récit amusant de certaines choses qui s'étaient passées. Cependant les questions importantes n'ont jamais été soumises au comité, parce que ces questions importantes comprennent la vente des usines, des compagnies en exploitation, et c'est le ministre de la Reconstruction qui s'occupe de cela. Je ne m'en plains pas. C'est peut-être fort bien. Mais je soutiens que le comité n'aurait jamais dû être constitué ou bien qu'on aurait dû lui confier du travail. Je ne veux pas que la Chambre se rende ridicule aux yeux du public. C'est ce qui arrive. Je crois que le fonctionnement du comité ne concorde pas avec l'exposé qu'en a fait le premier ministre,—j'aimerais qu'il fût là pour entendre mes paroles,—ni avec ce qu'il a si bien dit l'autre jour au sujet du rôle que la Chambre devrait jouer.

Je termine comme j'ai commencé, en disant que je m'oppose au traitement que l'on accorde à ce comité; je m'oppose à la dissolution du comité après trois ou quatre semaines d'existence, et cela pour deux raisons. Tout d'abord nous ne commençons qu'à entrer dans le vif du sujet, et nous en étions rendus au point de pouvoir progresser de façon éclairée. Nous nous absenterons maintenant pendant deux ou trois mois. Lorsque nous reviendrons, on ne pourra réorganiser le comité immédiatement et, si on le rétablit, nous avons quantité de choses pour nous occuper alors. Ce comité doit s'occuper de biens appartenant au peuple de notre pays, et qui sont évalués à des centaines de millions de dollars. On serait tenté de croire que c'est un tour de mauvais plaisant ou quelque chose de nature à soulever la colère, et je passe d'un sentiment à l'autre.